LA FERTE SAINT AUBIN
LA VIE ENTRE SOLOGNE ET VAL DE LOIRE

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2021

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Virginie OBRINGER-SALMON, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Thierry DELHOMME, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs: Mme Linda RAULT à M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Virginie GILLIOT à Mme Nicole BOILEAU, M. Georges BLAVIEZ à Mme Anna MAZIER, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Michel GODET à M. Daniel GAUGAIN, Mme Isabelle FIDALGO à M. Dominique THENAULT, M. Jacques CAPITAINE à M. Jean-Noël MOINE, M. Steve RENARD à M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Manuela CHARTIER à Mme Gabrielle BREMOND, Mme Nathalie MARCHAND à Mme Katia BAILLY

Secrétaire de Séance : Mme Anna MAZIER

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 novembre 2021

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Modification des statuts de la CC

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER la modification des statuts de la Communauté de communes conformément au projet en pièce jointe.

1.2 Demande d'autorisation d'ouvertures dominicales 2022 pour les commerces de détail non alimentaires

25 voix POUR et 4 votes CONTRE (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Steve RENARD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Gabrielle BREMOND) pour DONNER son avis sur l'accord de dérogation pour l'ouverture des commerces de détail non alimentaires sur les 5 dimanches suivants :
dimanche 3 avril
dimanche 15 mai
dimanche 4 décembre
dimanche 11 décembre
dimanche 18 décembre.

1.3 Demande d'autorisation d'ouvertures dominicales 2022 pour les commerces de détail alimentaires

25 voix POUR et 4 votes CONTRE (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Steve RENARD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Gabrielle BREMOND) pour DONNER son avis sur l'accord de dérogation pour l'ouverture des commerces de détail alimentaires sur les 5 dimanches suivants :
-dimanche 16 janvier
-dimanche 4 septembre
-dimanche 4 décembre
-dimanche 11 décembre
-dimanche 18 décembre.

2. FINANCES - ACHATS

2.1 Adoption des tarifs municipaux pour 2022

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER les tarifs municipaux 2022 (en annexe) et PRECISER que ces nouvelles tarifications seront mises en œuvre à compter du 1er janvier 2022.

2.2 Autorisation budgétaire spéciale 2022

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Madame le Maire, à engager, liquider et mandater, pour le budget principal de la commune les dépenses suivantes au budget primitif 2022, à hauteur de 1 987 194 € et PRECISER que les crédits correspondants seront repris au budget primitif 2022.

2.3 Modification du nombre de cartes achats

Vote favorable à l'unanimité pour :
-DÉCIDER que sept cartes achats seront mises à la disposition de la commune. Le montant plafond global de règlements effectués par les 7 cartes achats de la commune est fixé à 10 000 € par an.

-AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat avec la Caisse d'Epargne Loire Centre pour la création des cartes supplémentaires.

2.4 Modification de la durée d'amortissement comptable d'immobilisation et modification du tableau relatif aux durées d'amortissement des immobilisations

Vote favorable à l'unanimité pour ANNULER les délibérations précédentes fixant les durées d'amortissement des biens immobilisés et ADOPTER les propositions d'amortissements de bien immobilisés issus des nomenclatures M14, M4 et M49 abrégée.

2.5 Attribution du marché relatif à l'acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle & location des vêtements haute-visibilité pour les personnels de la Ville et de la CCPS

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer les marchés précités et tous les actes s'y rapportant.

La décomposition en lots est la suivante :

Lot(s)	Désignation
01	Acquisition vêtements, chaussures de travail et équipement individuel de protection pour le personnel communal et intercommunal de la **Direction des Services Techniques**
02	Acquisition vêtements haute visibilité pour le personnel communal et intercommunal de la **Direction des Services Techniques et des Sports**, nettoyage - option entretien des vêtements - option location, nettoyage et entretien
3	Acquisition vêtements, chaussures de travail et équipement individuel de protection pour le personnel du **Service Restauration et Entretien**
4	Acquisition vêtements, chaussures de travail et équipement individuel de protection pour le personnel communal et intercommunal du **Service des Sports**

Pour les LOTS N°1 ET N°3
Considérant, après analyse, que les offres remises par la société OP MAINTENANCE dont le siège est situé 9 rue du Rapporteur à SAINT OUEN L'AUMONE, représentée par Monsieur Rodolphe DONT en qualité de PDG, sont les offres économiquement les plus avantageuses,

Pour le lot n°2
Considérant, après analyse, que l'offre remise par la société LAVOX dont le siège est situé à Déols, avenue Gustave Eiffel, représentée par Monsieur Nicolas Guillemain en qualité de Directeur Général, est l'offre économiquement la plus avantageuse,

Considérant après analyse des offres que le **LOT N°4** est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général en raison de la nécessité de redéfinition du besoin de l'acheteur.

2.6 Demande de subvention au titre de la DETR 2022 – Projet priorité n°1 toiture chêneries

Vote favorable à l'unanimité pour :
ADOPTER le projet de réfection de la toiture du groupe scolaire des Chêneries, pour un montant de 400 000 € T.T.C, et d'adopter le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	333 333,33	400 000	DETR 2022	116 666,00
Maîtrise d'œuvre			Région	
X			Département	
Y			Autres	
			AUTOFINANCEMENT	216 667,33
Total	333 333,33	400 000	Total	333 333,33

DE SOLLICITER une subvention de 116 666 € auprès de l'État, correspondant à 35% du montant du projet.

DE CHARGER Madame le Maire, ou son représentant, de toutes les formalités.

2.7 Demande de subvention au titre de la DETR 2022 – Projet priorité n°2 stockage eau potable

Vote favorable à l'unanimité pour :
-ADOPTER le projet de réhabilitation des ouvrages de stockage d'eau potable pour un montant de 452 000 € H.T., ainsi que le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	452 000	542 400	Etat	158 200
Maîtrise d'œuvre			Région	
X			Département	
			AUTOFINANCEMENT	293 800
Total	452 000	542 400	Total	452 000

-SOLLICITER une subvention de 158 200 € auprès de l'État, correspondant à 35 % du montant du projet.

-CHARGER Madame le Maire, ou son représentant, de toutes les formalités.

2.8 Demande de subvention au titre de la DETR 2022 – Projet priorité n°3 City Stade

Vote favorable à l'unanimité pour :
-ADOPTER le projet - Création d'un City stade pour un montant de 80 000 € T.T.C.

-ADOPTER le plan de financement ci-dessous

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	66 666 ,66	80 000	DETR 2022	23 333
Maîtrise d'œuvre			Région	
X			Département	
Y			Autres	
			AUTOFINANCEMENT	43 333,66
Total	66 666,66	80 000	Total	66 666,66

DE SOLLICITER une subvention de 23 333 € auprès de l'État, correspondant à 35% du montant du projet.

-CHARGER Madame le Maire de toutes les formalités.

2.9 Demande de subvention au titre de la DSIL 2022 – sécurisation des accès et des mobilités au sein de l'enceinte du complexe sportif

Vote favorable à l'unanimité pour :
-ADOPTER le projet de sécurisation des accès et des mobilités au sein de l'enceinte du complexe sportif Paul Guérin, pour un montant de 130 000 € T.T.C, et d'adopter le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	108 333,33	130 000	DSIL 2022	86 666
Maîtrise d'œuvre			Région	
X			Département	
Y			Autres	
			AUTOFINANCEMENT	21 667,33
Total	108 333,33	130 000	Total	108 333,33

- SOLLICITER une subvention de 86 666 € auprès de l'État, correspondant à 80 % du montant du projet.

-CHARGER Madame le Maire, ou son représentant, de toutes les formalités.

2.10 Demande de subvention au titre du VOLET 3 – rénovation des locaux d'accueil de la Halle des sports

Vote favorable à l'unanimité pour :
-ADOPTER ce projet pour l'année 2022 et de solliciter une subvention au Département au titre du volet 3 ;

-AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à déposer les dossiers de demande de subvention et signer toutes les pièces s'y afférent ;

-SOLLICITER le soutien financier du Département pour le projet susvisé au titre du volet 3.

2.11 Demande de subvention au titre des produits des amendes de police et redevance des mines sur le pétrole

Vote favorable à l'unanimité pour :
-ADOPTER le projet Réfection de la route des Trays pour un montant de 160 000 € T.T.C.

-ADOPTER le plan de financement ci-dessous,

DEPENSES	H.T	RECETTES	H.T
TRAVAUX	133 333,33 €	CREDITS D'ETAT (50%)	66 666,00 €
		AUTOFINANCEMENT (50%)	66 667,33 €
TOTAL	133 333,33 €	TOTAL	133 333,33 €

-AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à :

- solliciter une subvention de 66 666 € au titre de l'appel à projet des crédits d'Etat, soit 50 % du montant du projet,
- déposer le dossier de demande de subvention,
- signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 Adhésion à la mission chômage du Centre départemental de Gestion du Loiret : modification

Vote favorable à l'unanimité pour :
-CONFIER la vérification des droits et le calcul de l'allocation d'aide au retour à l'emploi de leurs agents privés d'emploi à la mission chômage du Centre départemental de gestion du Loiret.

-CONFIER le calcul des indemnités de licenciement de toute nature et des indemnités de rupture conventionnelle à la mission chômage du Centre départemental de gestion du Loiret.

-AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention afférente à ces prestations, jointe en annexe à la présente délibération.

-DIRE QUE les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

-DIRE QUE Madame le Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3.2 Avenant n° 11 à la convention de mise à disposition d'agents entre la ville, son CCAS, et la CCPS

Vote favorable à l'unanimité pour :
-APPROUVER l'avenant N° 11 à la convention de mise à disposition entre la commune de La Ferté Saint-Aubin et la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

-APPROUVER les conventions de mise à disposition individuelles,

-AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer les documents précités ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

3.3 Modification des règles applicables au regard de l'obligation légale d'effectuer un temps de travail de 1607 heures

Vote favorable à l'unanimité pour :
-APPROUVER le protocole portant règlement du temps de travail

-DIRE que ce nouveau protocole relatif au temps de travail est applicable à compter du 1er janvier 2022 et remplace le dernier protocole approuvé par la délibération précédente.

-ABROGER à compter de la date fixée à l'article 2 toutes les délibérations relatives au temps de travail fixant des régimes dérogatoires et/ou accordant des congés-absences prévus par le cadre légal et réglementaire.

-DIRE que les crédits nécessaires aux différentes propositions seront inscrits au budget principal.

-AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

3.4 Augmentation de la participation financière de la Commune à la Protection Sociale Complémentaire

Vote favorable à l'unanimité pour :
-AUGMENTER la participation financière de la Commune de la Ferté Saint-Aubin à compter du 1er janvier 2022 comme suit :

1) pour le risque santé, le niveau de participation financière est fixé à 15 euros fixes par mois et par agent dans la limite du montant de la cotisation de l'agent
2) pour le risque prévoyance, le niveau de participation financière est fixé à 15 euros fixes par mois et par agent et dans la limite du montant de la cotisation de l'agent ;

3.5 Modalités d'application de la journée de solidarité

Vote favorable à l'unanimité pour :
-MAINTENIR le lundi de PENTECOTE chômé par les agents de la ville de la Ferté Saint Aubin,

-MAINTENIR cette journée fléchée comme étant la journée de solidarité,

-VALIDER que les modalités retenues pour sa mise en œuvre soient la pause d'un RTT ou la répartition du nombre d'heures dues sur plusieurs journées et au prorata du temps de travail. La présente modalité prendra effet à compter du 1er janvier 2022 et sera applicable aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels ne travaillant pas sur un cycle annualisé. Pour les agents annualisés, cette journée fera l'objet d'un travail à hauteur de 7 heures dans leur emploi du temps au prorata du temps de travail.

3.6 Modification des règles applicables au Compte épargne temps

Vote favorable à l'unanimité pour :
-MODIFIER les règles applicables au compte épargne temps créé au sein de la commune, en fixant ses modalités d'application de la façon suivante :

■ **L'alimentation du CET :**
Le CET est alimenté par selon les dispositions de l'article 3 du décret du 26 août 2004 par :

- Le report de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à vingt (proratisés pour les agents à temps partiel et à temps non complet) ainsi que les jours de fractionnement ;
- Le report de jours de récupération au titre de RTT (récupération du temps de travail), selon les dispositions fixées par le règlement intérieur de la collectivité ;
- Les heures supplémentaires et ou complémentaires à raison d'un maximum de 6 jours par an.

Le CET peut être alimenté dans la limite d'un plafond global de 70 jours.

■ **Procédure d'ouverture et d'alimentation du CET :**
L'ouverture du CET peut se faire à tout moment, à la demande de l'agent.
Le conseil fixe l'alimentation du 1er octobre au 31 décembre de l'année en cours, la date à laquelle doit au plus tard parvenir la demande de l'agent concernant l'alimentation du C.E.T.
Cette demande ne sera effectuée qu'une fois par an. Elle doit indiquer la nature et le nombre de jours que l'agent souhaite verser sur son compte.
Chaque année le service gestionnaire communiquera à l'agent la situation de son CET (jours épargnés et consommés), avec les salaires du mois de janvier de l'année suivante.

■ **L'utilisation du CET :**
L'agent peut utiliser tout ou partie de son CET dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités du service.
Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés à la cessation définitive de fonctions, ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, d'adoption, paternité ou d'accompagnement d'une personne en fin de vie.
Le CET peut être utilisé sans limitation de durée.
L'agent peut utiliser tout ou partie de ses jours épargnés dans le CET. Qu'il soit titulaire ou contractuel, il peut utiliser les jours épargnés sous la forme de congés, sous réserve de nécessités de service.
Au-delà de 15 jours épargnés sur le C.E.T. au terme de l'année civile :
L'agent peut utiliser les jours excédant 15 jours épargnés, en combinant notamment plusieurs options dans les proportions qu'il souhaite parmi les options suivantes :

- Leur prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle de la fonction publique (uniquement pour les agents titulaires affiliés à la C.N.R.A.C.L.);
- Leur indemnisation selon la législation et la règlementation en vigueur ;
- Leur maintien sur le CET.

L'agent doit faire part de son choix au service gestionnaire du CET avant le 28 février de l'année suivante pour un règlement avec le salaire du mois de mars.

A défaut de décision, pour les agents titulaires affiliés à la C.N.R.A.C.L., les jours excédant 15 jours épargnés sont automatiquement maintenus sur le CET ainsi que pour les autres agents (agents non titulaires et agents titulaires affiliés *à I.R.C.A.N.T.E.C.).*
L'autorité territoriale est autorisée à fixer, par convention signée entre deux employeurs, les modalités financières de transfert des droits accumulés par un agent qui change, par la voie d'une mutation ou d'un détachement, de collectivité ou d'établissement.

-DIRE que les modalités définies ci-dessus prendront effet à compter du 1er janvier 2022. Elles se substituent à celles qui étaient en vigueur jusqu'à ce jour. Les autres dispositions relatives au CET demeurent inchangées. Les modifications seront applicables aux fonctionnaires titulaires, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public employés depuis plus d'un an.

3.7 Définition des modalités d'autorisation des temps partiels

Vote favorable à l'unanimité pour *:*
-INSTITUER le temps partiel pour les agents de la collectivité selon les modalités exposées et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

-DIRE que ces modalités entreront en vigueur au 1er janvier 2022 et que les modalités antérieures cessent de s'appliquer à cette date.

3.8 Création d'astreintes du service Police Municipale

Vote favorable à l'unanimité pour :
-INSTITUER un dispositif d'astreinte de sécurité pour le service police municipale du lundi au vendredi, 17h30-7h00 à compter du 1er janvier 2022,

-DIRE que ces astreintes seront rémunérées à hauteur de 10,05 euros bruts par nuit soit 50,25 euros bruts par semaine, et pourront évoluer en fonction de la réglementation,

-DIRE que les heures d'intervention seront rémunérées ou récupérées,

-DIRE que les crédits seront prévus au BP 2022.

4. TRAVAUX

4.1 Modification du règlement relatif à l'expérimentation de la végétalisation en pieds de mur

25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Steve RENARD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Gabrielle BREMOND) pour :
-APPROUVER le règlement de végétalisation des pieds de mur modifié et le principe de l'expérimentation jusqu'au 31 décembre 2022.

-AUTORISER Madame le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer les conventions à venir sur les bases des dispositions du règlement, avec 10 nouveaux fertésiens retenus pour l'expérimentation, et toutes les pièces s'y rapportant.

4.2 Engagement de la commune en faveur de l'enfouissement de la fibre

Vote favorable à l'unanimité pour EMETTRE un avis favorable à l'enfouissement de la fibre et AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à finaliser avec le département et la communauté de communes, les modalités de financement partagées, qui prendront la forme d'une convention. Cette dernière sera soumise au conseil municipal pour approbation.

4.3 Convention de mandat de Maîtrise d'ouvrage LOGEM LOIRET - Cité PETIT

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mandat de maitrise d'ouvrage avec Logem Loiret etAUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME

5.1 Instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité

Vote favorable à l'unanimité pour :

-APPROUVER l'instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur les deux secteurs tels que délimités dans les plans ci-annexés permettant d'exercer le droit de préemption institué en application de l'article L. 214-1 du Code de l'Urbanisme d'une part sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce ou les baux commerciaux, d'autre part sur les terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1000 m², à compter du 1er janvier 2022.

-AUTORISER Madame le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente décision et à la mise en œuvre du droit de préemption précité.

-METTRE EN ŒUVRE les mesures de publicité, à savoir un affichage en mairie pendant une période d'un mois, d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département et d'une transmission en Préfecture.

-DIRE que la présente délibération sera annexée au plan local d'urbanisme en vigueur.

5.2 Constitution d'une servitude de passage grevant la parcelle AY 167 (Rabolière) au profit de la parcelle AY 168

Vote favorable à l'unanimité pour :

-ACCEPTER la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle AY 167 dénommée « fond servant » au profit de la parcelle AY 168 dénommée « fonds dominant »,

-AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires.

5.3 Etablissement d'une convention de servitudes avec ENEDIS pour l'implantation d'une canalisation souterraine sur la parcelle communale AO 652

Vote favorable à l'unanimité pour :

-APPROUVER le principe de l'établissement d'une convention de servitude avec ENEDIS pour permettre la pose d'une canalisation souterraine ainsi que ses accessoires sur la parcelle cadastrée AO 652 appartenant à la ville et les termes de la convention ci-jointe,

-AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à la signer,

-PRECISER que la présente convention de servitude sera portée à la connaissance des personnes qui on ou qui acquièrent des droits sur la parcelle traversée par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété.

-S'ENGAGER à faire reporter dans tout acte relatif à la parcelle concernée, par les ouvrages électriques définis dans la présente convention, les termes de la convention.

5.4 Modification de la délibération du 25 juin 2021 portant cession de la parcelle BN731, ZA de Mérignan

Vote favorable à l'unanimité pour :
-MODIFIER la délibération du 25 juin 2021 portant sur la cession de la parcelle BN 731 en indiquant que la commune cède la parcelle à Messieurs Aurélien et Régis AIGLON, avec faculté de substitution pour la vente de définitive à la société GISSAU en cours de création.

-PRECISER que les autres dispositions de la délibération du 25 juin 2021 demeurent inchangées.

5.5 ORT – Convention de partenariat avec la CCPS pour l'étude pré-opérationnelle OPAH

Vote favorable à l'unanimité pour :
-APPROUVER les termes de la convention de financement pour l'étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à l'échelle intercommunale avec un focus Renouvellement Urbain sur le secteur d'intervention de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) sur La Ferté Saint-Aubin, jointe à la présente délibération,

-AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

5.6 Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) des Portes de Sologne

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la tenue d'un débat sur le PADD sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi mené par la Communauté de Communes des Portes de Sologne et PRECISE que la présente délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

6. EDUCATION

6.1 Participation financière complémentaire à L'OGEC de l'école privée Ste Thérèse

25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Steve RENARD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Gabrielle BREMOND) pour AUTORISER Madame le Maire ou son représentant, à signer le projet d'avenant à la convention financière avec l'OGEC de l'école privée Sainte Thérèse.
Il est proposé de prendre en compte une part des frais de structure liés à la vie scolaire permettant de revaloriser le forfait à hauteur de 1 070,45 € pour les élèves en classe maternelle et 408,60 € pour les élèves en classe élémentaire portant ainsi la participation communale 2021 à 58 925,75 €.

Une subvention complémentaire de l'ordre de 8 052 € pourrait être versée à l'OGEC de l'école privée Ste Thérèse au titre de l'année 2021. Ces nouvelles modalités de calcul s'appliqueraient également les années suivantes.

6.2 Modification du Règlement des activités périscolaires et extrascolaires

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER les modifications apportées au règlement de fonctionnement des activités périscolaires et extrascolaires afin qu'il entre en vigueur à compter du 1er janvier 2022.

7. DIRECTION CULTURE SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

7.1 Convention Tripartite d'utilisation des équipements sportifs

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Madame le Maire à signer la convention Tripartie d'utilisation des équipements sportifs, établie entre le Département du Loiret, la Commune et le Collège du Pré des Rois de LFSA.

DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du CGCT

N°40/2021 : Contrat de location d'un véhicule publicitaire avec abandon de recettes
N°41/2021 : Approbation et signature du marché n°2021016 relatif à la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère pour la mise en œuvre du projet de réaménagement et de reconquête du centre-ville – secteur des halles et des jardins
N°42/2021 : Décision annulée
N°43/2021 : Approbation et signature du marché n°2021017 relatif aux travaux de remplacements des menuiseries de l'école des sablons
N°44/2021 : Approbation et signature du marché n°2021018 relatif aux travaux de mise en accessibilité de la rue de Rivoli
N°45/2021 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°2 au lot 2 de l'accord cadre 2020005 – acquisition, livraison et installation de mobiliers scolaires pour les membres de la centrale d'achats approlys centr'achats
N°46/2021 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°2 au lot 5 de l'accord cadre 20200O5 – acquisition, livraison et installation de mobiliers de restauration scolaire pour les membres de la centrale d'achats approlys centr'achats
N°47/2021 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°2 au lot 1 de l'accord cadre 2020005 – acquisition, livraison et installation de mobilier administratif pour les membres de la centrale d'achats Approlys centr'achats
N°48/2021 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°1 au marché n°2021014 relatif aux travaux d'aménagement d'une voie douce et de réalisation d'une passerelle piétons/cycles rues de la chavannerie et Denis Papin
N°49/2021 : Signature de la convention de mise à disposition d'un local municipal entre la ville de La Ferté St-Aubin et l'association profession sports et loisirs 45
N°50/2021 : Signature de la convention de mise à disposition d'un local municipal entre la ville et de La Ferté St-Aubin et l'association Reboot

La Ferté St-Aubin, le 20 décembre 2021

Le Maire
Constance de Pélichy



TARIFS MUNICIPAUX PROPOSITIONS 2022

SERVICES GENERAUX

PHOTOCOPIEUR CENTRE SOCIAL ET MAIRIE

	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Associations	0,10 €	0,10 €	0,10 €	SUPRESSION
Reproduction pour documents administratifs NB ou couleur A4	0,20 €	0,20 €	0,20 €	
Photocopie A3 NB ou couleur	0,40 €	0,40 €	0,40 €	
support CDROM pour copie fichiers	2,80 €	2,80 €	2,80 €	

CONCESSIONS CIMETIERES

	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Concessions funéraires				
Concession 15 ans	140,00 €	140,00 €	140,00 €	140,00 €
Concession trentenaire	232,00 €	232,00 €	232,00 €	232,00 €
Concession cinquantenaire	351,00 €	351,00 €	351,00 €	351,00 €
Concessions cinéraires				
Concession de 15 ans	519,00 €	519,00 €	519,00 €	519,00 €
Concession de 30 ans	865,00 €	865,00 €	865,00 €	865,00 €
Concession cinquantenaire	1 297,00 €	1 297,00 €	1 297,00 €	1 297,00 €
Dispersion des cendres	34,00 €	34,00 €	34,00 €	34,00 €

BAUX de LOGEMENTS COMMUNAUX

	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Prix par pièce principale	58,00 €	58,00 €	58,00 €	58,00 €
Prix au mètre carré (pour les nouveaux contrats)	11,60 €	11,60 €	11,60 €	11,60 €

DROITS DE PLACE

	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2021	Tarifs 2022
ABONNES ET OCCASIONNELS				
Mètre linéaire avec profondeur de 3,5 m (marché du jeudi) PERMANENTS	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
Mètre linéaire avec profondeur de 3,5 m (marché du jeudi) VOLANTS	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Electricité (1/2 journée)	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Occupation du domaine public pour les commerçants non sédentaires Estivales du Cosson				
Prix au m2 pour la durée de la manifestation	3,70 €	3,70 €	3,70 €	3,70 €
Electricité par jour	3,60 €	3,60 €	3,60 €	3,60 €
Droit de place commerçants non sédentaires hors marchés par mètre linéaire avec profondeur max de 3,50 et par jour	3,70 €	3,70 €	3,70 €	3,70 €
Electricité (1/2 journée)	3,60 €	3,60 €	3,60 €	3,60 €
Droit de place et occupation du domaine public : commerçants sédentaires				
Terrasses de café, brasserie, restaurant..., prix au m² par an	28,20 €	28,20 €	28,20 €	28,20 €
Terrasses de café, brasserie, restaurant..., prix au m² par mois	2,35 €	2,35 €	2,35 €	2,35 €
Etals, chevalets, présentoirs... prix au m² par mois	2,35 €	2,35 €	2,35 €	2,35 €
Convention occasionnelle : prix au m² par mois	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TEMPORAIRE

	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Echafaudage par m² et par semaine	5,60 €	5,60 €	***5,60 €***	***5,60 €***
Palissage par m² et par semaine	5,60 €	5,60 €	***5,60 €***	***5,60 €***
Stationnement de benne par jour	5,60 €	5,60 €	***5,60 €***	***5,60 €***
Autres cas non prévus ci-dessus par m² et par semaine	5,60 €	5,60 €	***5,60 €***	***5,60 €***

CIRQUES ET MANEGES

	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Grand cirque par jour	51,00 €	51,00 €	51,00 €	*51,00 €*
	30,00 €	30,00 €	30,00 €	*30,00 €*
Petit cirque par jour				
Grand manège ≥ 100 m2	129,00 €	129,00 €	129,00 €	*129,00 €*
Moyen manège ≥ 50 m2 < 100 m2	68,00 €	68,00 €	68,00 €	*68,00 €*
Petit manège < 50 m2	30,00 €	30,00 €	30,00 €	*30,00 €*
Stand et remorque supplémentaire	30,00 €	30,00 €	30,00 €	*30,00 €*

ACTIVITES MASS

	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Réseau d'échange réciproques et se savoirs	2,00 €	2,00 €	*2,00 €*	*2,00 €*
	1,00 €	1,00 €	*1,00 €*	*1,00 €*
Friperie (tarif par tranche d'1kg)				

LUDOTHEQUE

	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2021	Tarifs 2022
ADHESION ANNUELLE **(Fertésiens)** / famille (permettant la location ou l'accès direct aux jeux)	6,90 €	6,90 €	*6,90 €*	*6,90 €*
	0,80 €	0,80 €	*0,80 €*	*0,80 €*
Location jeux (par jeu et par quinzaine)				
ADHESION ANNUELLE **(Non Fertésiens)** / famille (permettant la location ou l'accès direct aux jeux)	13,70 €	13,70 €	*13,70 €*	*13,70 €*
Location jeux (par jeu et par quinzaine)	1,50 €	1,50 €	*1,50 €*	*1,50 €*

EXPOSITIONS

	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2021	Tarifs 2022
TARIFS EXPOSANTS				
ASSOCIATIONS FERTESIENNES				
Location stand : 6 mètres	20,50 €	20,50 €	*20,50 €*	*20,50 €*
Location stand : 3 mètres	10,20 €	10,20 €	*10,20 €*	*10,20 €*
ARTISANS				
Location stand : 6 mètres	60,00 €	60,00 €	*60,00 €*	*60,00 €*
Location stand : 3 mètres	29,70 €	29,70 €	*29,70 €*	*29,70 €*
Garagistes par véhicule exposé	4,20 €	4,20 €	*4,20 €*	*4,20 €*
Vendeurs de motos (le mètre linéaire)	4,20 €	4,20 €	*4,20 €*	*4,20 €*
Pour ceux qui possédent leur propre stand ou camion (le mètre linéaire)	4,80 €	4,80 €	*4,80 €*	*4,80 €*
FETES DES JARDINS (durée de la manifestation)				
Tarif par participant et par 9 m²	20,00 €	20,00 €	*20,00 €*	*20,00 €*
MARCHE DE NOEL				
Tarif par exposant	60,00 €	60,00 €	*60,00 €*	*60,00 €*

SERVICES TECHNIQUES

	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2021	Tarifs 2022
FORFAIT INTERVENTION CENTRE VILLE A L'INITIATIVE DE LA COMMUNE				
Camion benne	79,00 €	79,00 €	***79,00 €***	***79,00 €***
Camion plateau	49,00 €	49,00 €	***49,00 €***	***49,00 €***
Fourgon	40,00 €	40,00 €	***40,00 €***	***40,00 €***
Camionnette	40,00 €	40,00 €	***40,00 €***	***40,00 €***
Tractopelle (l'heure)	88,00 €	88,00 €	***88,00 €***	***88,00 €***
Tracteur	59,00 €	59,00 €	***59,00 €***	***59,00 €***
Véhicule léger	30,00 €	30,00 €	***30,00 €***	***30,00 €***
FORFAIT INTERVENTION HORS AGGLOMERATION A L'INITIATIVE DE LA COMMUNE				
Camion plateau	59,00 €	59,00 €	***59,00 €***	***59,00 €***
Fourgon	47,00 €	47,00 €	***47,00 €***	***47,00 €***
Camionnette	47,00 €	47,00 €	***47,00 €***	***47,00 €***
Tractopelle (l'heure)	105,00 €	105,00 €	***105,00 €***	***105,00 €***
Tracteur	70,00 €	70,00 €	***70,00 €***	***70,00 €***
Véhicule léger	36,00 €	36,00 €	***36,00 €***	***36,00 €***
Les forfaits pour les interventions sont calculés pour une journée, pour le tractopelle le forfait est horaire *A ces forfaits, il faut ajouter le coût horaire du personnel qui intervient selon la grille fournie par la Direction des Ressources Humaines*				
PODIUM MOBILE				
Location forfaitaire à la journée	500,00 €	500,00 €	***500,00 €***	***500,00 €***
Location journée supplémentaire	100,00 €	100,00 €	***100,00 €***	***100,00 €***
La location est consentie aux communes membres de la Communauté de communes des Portes de Sologne et aux associations qui organisent les manifestations de ces communes, à raison d'une location par territoire communal et par an ; *Elle comprend le matériel (podium), le transport, le montage et le démontage par les services municipaux. En revanche, elle ne comprend pas les régies son et lumière, ni la fourniture d'énergie ;* *Le podium, de sa livraison montée à l'opération de démontage, est sous la surveillance de l'emprunteur qui assume la responsabilité de toute dégradation et est assuré en conséquence.*				
GROUPE ELECTROGENE				
Location forfaitaire à la journée	50,00 €	50,00 €	***50,00 €***	***50,00 €***
Caution	300,00 €	300,00 €	***300,00 €***	***300,00 €***

SERVICES CULTURELS - BIBLIOTHEQUE

	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2021	Tarifs 2022
COTISATION ANNUELLE FERTESIENS				
Tarif adulte (inscription globale pour livres et fonds sonore CD)	8,00 €	8,00 €	***8,00 €***	***8,00 €***
COTISATION ANNUELLE NON FERTESIENS				
Tarif adulte (inscription globale pour livres et fonds sonore CD)	16,00 €	16,00 €	***16,00 €***	***16,00 €***
COTISATION VACANCIER	4,00 €	4,00 €	***4,00 €***	***4,00 €***
TOUT PUBLIC				
Pénalités de retard retour livre (par jour et par livre)	0,10 €	0,10 €	***1,10 €***	***1,10 €***
Remplacement de carte lecteur perdue	2,00 €	2,00 €	***2,00 €***	***2,00 €***
Photocopies et impressions à la page (5 maximun)	0,20 €	0,20 €	***1,20 €***	***1,20 €***
Sac en coton bio (offert dans la limite d'un sac par famille lors de la primo inscription)	3,00 €	3,00 €	***3,00 €***	***3,00 €***
GRATUITE SUR PRESENTATION D'UN JUSTIFICATIF : *pour les demandeurs d'emploi* *pour les jeunes de moins de 18 ans* *pour les étudiants de moins de 26 ans*				

TARIFS POUR HABITANTS ET ASSOCIATIONS FERTESIENNES

	Tarifs 2019 PU HT	Tarifs 2020 PU HT	Tarifs 2021 PU HT	Tarifs 2022 PU HT
Forfait 1: Grande salle + cuisine 1 jour	624,00 €	624,00 €	*624,00 €*	*627,00 €*
Forfait 2: Petite salle + cuisine 1 jour	459,00 €	459,00 €	*459,00 €*	*461,25 €*
Forfait 3: Grande salle + Petite salle + cuisine 1 jour	892,00 €	892,00 €	*892,00 €*	*896,67 €*
Forfait 4: "Avantage" Association 1 jour 1 fois par an	191,00 €	191,00 €	*191,00 €*	*191,08 €*
Forfait 5: Journée Supplémentaire forfait 4	93,00 €	93,00 €	*93,00 €*	*93,75 €*
Forfait 6: Hall d'entrée + cuisine	207,00 €	207,00 €	*207,00 €*	*208,33 €*
Forfait 11: Grande salle + cuisine Week end	1 237,00 €	1 237,00 €	*1 237,00 €*	*1 243,33 €*
Forfait 12: Petite salle + cuisine Week end	876,00 €	876,00 €	*876,00 €*	*880,42 €*
Forfait 13: Grande salle + Petite salle + cuisine Week end	1 752,00 €	1 752,00 €	*1 752,00 €*	*1 760,83 €*
Forfait 14: Loges	104,00 €	104,00 €	*104,00 €*	*104,58 €*
Régie Lumière de base	Mise à dispo des associations			
Régie son de base	Mise à dispo des associations			
Proscenium module de 2 m2, 42 maxi	3,70 €	3,70 €	*3,70 €*	*3,70 €*
Heure d'intervention service municipaux	30,00 €	30,00 €	*30,00 €*	*30,42 €*
Chèque de Caution (dommages matériels)	1 000,00 €	900,00 €	*900,00 €*	*1 000,00 €*
Chèque de Caution ménage		100,00 €	*100,00 €*	*166,66 €*

Hors Fertésiens, majorations de 20% sur l'ensemble des forfai
Hormis forfaits 4 et 5 réservés aux associations fertésiennes

Dans chaque forfait sont intégrés d'office : le mobilier et le nettoyage
Pour les partis politiques et associations soutenant ces partis :

Location Salle 2

En période électorale :	Gratuité totale de la salle
Hors période électorale :	Gratuité de la salle sauf mé

TARIFS POUR PROFESSIONNELS

TARIFS SEMAINE

	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Salle 1 avec Hall et Bar	590,00 €	590,00 €	*590,00 €*	*590,00 €*
Salle 2 avec Hall et Bar	310,00 €	310,00 €	*310,00 €*	*310,00 €*
Hall et Bar seul	160,00 €	160,00 €	*160,00 €*	*160,00 €*
Cuisine	130,00 €	130,00 €	*130,00 €*	*130,00 €*
Forfait Mobilier salle 1	110,00 €	110,00 €	*110,00 €*	*110,00 €*
Forfait Mobilier salle 2	60,00 €	60,00 €	*60,00 €*	*60,00 €*
Proscenium module de 2 m2, 42 maxi	5,00 €	5,00 €	*5,00 €*	*5,00 €*
Nettoyage Salle 1	85,00 €	85,00 €	*85,00 €*	*85,00 €*
Nettoyage Salle 2	55,00 €	55,00 €	*55,00 €*	*55,00 €*
	35,00 €	35,00 €	*35,00 €*	*35,00 €*
Nettoyage Hall et Bar				
Nettoyage Cuisine	35,00 €	35,00 €	*35,00 €*	*35,00 €*
Arrhes pour réservation	101,00 €	101,00 €	*101,00 €*	*101,00 €*
Caution pour réservation	396,80 €	396,80 €	*396,80 €*	*396,80 €*

TARIFS WEEK END

	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Salle 1 avec Hall et Bar	780,00 €	780,00 €	*780,00 €*	*780,00 €*
Salle 2 avec Hall et Bar.	400,00 €	400,00 €	*400,00 €*	*400,00 €*
Hall et Bar seul	210,00 €	210,00 €	*210,00 €*	*210,00 €*
Cuisine	160,00 €	160,00 €	*160,00 €*	*160,00 €*
Forfait Mobilier salle 1	110,00 €	110,00 €	*110,00 €*	*110,00 €*
Forfait Mobilier salle 2	60,00 €	60,00 €	*60,00 €*	*60,00 €*
Proscenium module de 2 m2, 42 maxi	5,00 €	5,00 €	*5,00 €*	*5,00 €*
Heure d'intervention service municipaux	32,00 €	32,00 €	*32,00 €*	*32,00 €*
Nettoyage Salle 1	85,00 €	85,00 €	*85,00 €*	*85,00 €*
Nettoyage Salle 2	55,00 €	55,00 €	*55,00 €*	*55,00 €*
Nettoyage Hall et Bar	35,00 €	35,00 €	*35,00 €*	*35,00 €*
Nettoyage Cuisine	35,00 €	35,00 €	*35,00 €*	*35,00 €*
Arrhes pour réservation	101,00 €	101,00 €	*101,00 €*	*101,00 €*
Caution pour réservation	397,00 €	397,00 €	*397,00 €*	*397,00 €*

LOCATION HALLE

	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Associations Fertésiennes et Fertésiens				
Week-end (samedi et dimanche)	133,80 €			
Samedi ou dimanche	85,10 €			
Jour de semaine	60,90 €			
Semaine (7 jours)	218,80 €			
Forfait nettoyage du lundi au jeudi	60,90 €			
Forfait nettoyage du vendredi au dimanche inclus	74,00 €			
Non Fertésiens	**+ 20%**			
Forfait 1: Journée (1 jour)		80,00 €	*80,00 €*	*80,00 €*
Forfait 2: Weekend (3 jours)		180,00 €	*180,00 €*	*180,00 €*
Forfait 3: Semaine (7 jours)		250,00 €	*250,00 €*	*250,00 €*
Forfait 4: "Avantage" Association 1 jour 1 fois par an		45,00 €	*45,00 €*	*45,00 €*
Forfait 5: Journée Supplémentaire forfait 4		10,00 €	*10,00 €*	*10,00 €*
Non Fertésiens	**+ 20%**	**+ 20%**	*20%*	*20%*

*tarifs applicables pour les types d'occupation suivants :
Assemblée générale
Manifestation sans vente de produits ni entrée payante
Manifestation avec vente de produits et/ou entrée payante

Conditions de location et d'occupation des salles municipales par les associations fertésiennes fixées par délibération du 22/05/2006

Pour les partis politiques et associations soutenant ces partis :

Location Salle 2	**2022**
En période électorale :	Gratuité totale de la salle
Hors période électorale :	Jour semaine

CAMPING MUNICIPAL DU COSSON

A l'ensemble de ces tarifs s'ajoute la taxe de séjour en vigueur

Tarifs Camping (tarif journalier)	*Proposition Tarifs 2020 Basse Saison*	*Proposition Tarifs 2020 Haute Saison*	*Proposition Tarifs 2021 Basse Saison*	*Proposition Tarifs 2021 Haute Saison*	*Proposition Tarifs 2022 Basse Saison*	*Proposition Tarifs 2022 Haute Saison*
Emplacement avec 1 véhicule	*6,30 €*	*7,00 €*	*6,30 €*	*7,00 €*	*6,30 €*	*7,00 €*
Entrée adulte + 13 ans	*3,80 €*	*4,00 €*	*3,80 €*	*4,00 €*	*3,80 €*	*4,00 €*
Entrée 2 à 13 ans	*2,30 €*	*2,50 €*	*2,30 €*	*2,50 €*	*2,30 €*	*2,50 €*
Entrée – de 2 ans	**GRATUIT**		**GRATUIT**		**GRATUIT**	
Electricité	*4,30 €*		*4,30 €*		*4,30 €*	
Visiteurs	*2,00 €*	*2,20 €*	*2,00 €*	*2,20 €*	*2,00 €*	*2,20 €*
Garage mort	*3,90 €*	*4,20 €*	*3,90 €*	*4,20 €*	*3,90 €*	*4,20 €*
Garage mort connecté	*8,10 €*	*8,50 €*	*8,10 €*	*8,50 €*	*8,10 €*	*8,50 €*
Animal en laisse	*1,50 €*	*1,60 €*	*1,50 €*	*1,60 €*	*1,50 €*	*1,60 €*
Véhicule supplémentaire	*2,40 €*	*2,60 €*	*2,40 €*	*2,60 €*	*2,40 €*	*2,60 €*
Location tente INDIANA 3 couchages par jour (sauf draps)	*29,00 €*	*35,00 €*	*29,00 €*	*35,00 €*	*29,00 €*	*35,00 €*
Location tente INDIANA 3 couchages semaine (sauf draps)	*174,00 €*	*210,00 €*	*174,00 €*	*210,00 €*	*174,00 €*	*210,00 €*
Forfait camping-car (1 à 2 personnes, 1 emplacement,1 animal, électricité)					*18,50 €*	
Forfait ACSI	*16,00 €*		*16,00 €*		*16,00 €*	*N/A*

Tarifs Location Yourte 2 couchages (tout compris hors draps)	*Proposition Tarifs 2020 Basse Saison*	*Proposition Tarifs 2020 Haute Saison*	*Proposition Tarifs 2021 Basse Saison*	*Proposition Tarifs 2021 Haute Saison*	*Proposition Tarifs 2022 Basse Saison*	*Proposition Tarifs 2022 Haute Saison*
Location journalière	40,00 €	47,00 €	*40,00 €*	*47,00 €*	*40,00 €*	*47,00 €*
Par jour de 3 à 6	36,00 €	44,00 €	*36,00 €*	*44,00 €*	*36,00 €*	*44,00 €*
Week-End	76,00 €	90,00 €	*76,00 €*	*90,00 €*	*76,00 €*	*90,00 €*
De trois à 6 jours par nuit	36,00 €	44,00 €	*36,00 €*	*44,00 €*	*36,00 €*	*44,00 €*
La semaine	238,00 €	294,00 €	*238,00 €*	*294,00 €*	*238,00 €*	*294,00 €*
Caution location yourte	*300,00 €*		*250+50*		*250+50*	

Tarifs Location Habitat toilé 4 couchages	*Proposition Tarifs 2020 Basse Saison*	*Proposition Tarifs 2020 Haute Saison*	*Proposition Tarifs 2021 Basse Saison*	*Proposition Tarifs 2021 Haute Saison*	*Proposition Tarifs 2022 Basse Saison*	*Proposition Tarifs 2022 Haute Saison*
Location journalière	47,00 €	58,00 €	*47,00 €*	*58,00 €*	*47,00 €*	*58,00 €*
Par jour de 3 à 6	42,00 €	54,00 €	*42,00 €*	*54,00 €*	*42,00 €*	*54,00 €*
Forfait Week-End	90,00 €	112,00 €	*90,00 €*	*112,00 €*	*90,00 €*	*112,00 €*
Forfait semaine	294,00 €	364,00 €	*294,00 €*	*364,00 €*	*294,00 €*	*364,00 €*
Caution location habitat toilé	*300,00 €*		*250+50*		*250+50*	

***Basse Saison : Du 01/04 au 30/06 et Du 01/09 au 30/09**

***Haute Saison : Du 01/07 au 31/08**

Réduction de 5 % pour les séjours compris entre une et deux semaines
Réduction de 10 % pour les séjours compris entre trois et cinq semaines
Réduction de 15 % pour les séjours d'une durée supérieure à cinq semaines.

	VTC VTT MIXTE 2020	**CYCLE JUNIOR 2020**	**VTC VTT MIXTE 2021**	**CYCLE JUNIOR 2021**	**VTC VTT MIXTE 2022**	**CYCLE JUNIOR 2022**
½ Journée	7,00 €	6,00 €	*7,00 €*	*6,00 €*	*7,00 €*	*6,00 €*
1 Jour	10,00 €	9,00 €	*10,00 €*	*9,00 €*	*10,00 €*	*9,00 €*
2 Jours	16,00 €	14,00 €	*16,00 €*	*14,00 €*	*16,00 €*	*14,00 €*
3 Jours	24,00 €	21,00 €	*24,00 €*	*21,00 €*	*24,00 €*	*21,00 €*
4 Jours	32,00 €	28,00 €	*32,00 €*	*28,00 €*	*32,00 €*	*28,00 €*
5 Jours	40,00 €	35,00 €	*40,00 €*	*35,00 €*	*40,00 €*	*35,00 €*
6 Jours	48,00 €	42,00 €	*48,00 €*	*42,00 €*	*48,00 €*	*42,00 €*
7 Jours	52,00 €	45,00 €	*52,00 €*	*45,00 €*	*52,00 €*	*45,00 €*
Journée supplémentaire	5,00 €	4,00 €	*5,00 €*	*4,00 €*	*5,00 €*	*4,00 €*
Tarifs Location équipement par jour	**Avec cycle**	**Sans cycle**	**Avec cycle**	**Sans cycle**	**Avec cycle**	**Sans cycle**
Porte bébé	3,00 €	6,00 €	*3,00 €*	*6,00 €*	*3,00 €*	*6,00 €*
Remorque	6,00 €	12,00 €	*6,00 €*	*12,00 €*	*6,00 €*	*12,00 €*
Casque	Gratuit	3,00 €	*Gratuit*	*3,00 €*	*Gratuit*	*3,00 €*

Autres services	*Proposition Tarifs 2020 Basse Saison*	*Proposition Tarifs 2020 Haute Saison*	*Proposition Tarifs 2021 Basse Saison*	*Proposition Tarifs 2021 Haute Saison*	*Proposition Tarifs 2022 Basse Saison*	*Proposition Tarifs 2022 Haute Saison*
Forfait ménage fin de séjour (ne comprend pas la vaisselle)	50,00 €		*50,00 €*		*50,00 €*	
Douche visiteur	2,00 €		*2,00 €*		*2,00 €*	
Lave linge ou Sèche linge	5,00 €		*5,00 €*		*5,00 €*	
Carte magnétique barrière (caution)	20,00 €		*20,00 €*		*20,00 €*	